

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-001**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Monsieur Miguel BARBERA en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Le Maire



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-002**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2014, Monsieur Jérôme VERON a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de Conseiller Municipal. Monsieur le Préfet a fait droit à sa demande, décision qui lui a été notifiée le 9 janvier 2015.

Il convient d'installer un nouveau Conseiller Municipal.

Madame Béatrice MARTIN, située à la 24^{ème} place sur la liste « AGIR POUR FALAISE », a accepté.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation de Madame Béatrice MARTIN en qualité de Conseiller Municipal.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de procéder à l'installation de Madame Béatrice MARTIN en qualité de Conseiller Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Le Maire



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-003**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

NOMINATION D'UN MEMBRE DANS LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Monsieur Jérôme VERON avait été désigné comme membre titulaire de la Commission Culture ; il est proposé que Madame Béatrice MARTIN le remplace à ce poste.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'accepter la nomination de Madame Béatrice MARTIN en tant que membre titulaire de la Commission Culture.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

NOMME

Madame Béatrice MARTIN en tant que membre titulaire de la Commission Culture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-004**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

**SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE FALAISE ET DE SES COMMUNES MEMBRES**

L'article L. 5211-39-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'élaboration d'un schéma de mutualisation avant la fin de l'année 2015, avec une mise en place sur la durée du mandat.

La mutualisation s'entend comme les outils mis en place pour faciliter la coopération entre la Communauté et ses communes membres et pour assurer une meilleure organisation des services.

Le schéma de mutualisation a été adopté lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014. Il a été élaboré à partir du diagnostic du cabinet DECISION PUBLIQUE, des besoins et attentes exprimés par les élus du territoire lors des réunions des microrégions et du travail collaboratif des différentes administrations du territoire. Il doit maintenant, et dans les 3 mois qui suivent cette adoption, recevoir l'avis de l'ensemble des communes avant d'être approuvé définitivement.

Tel que proposé, il s'articule autour de deux axes principaux :

- l'un sur les transferts de compétences
- l'autre sur la mise en place de services communs, en dehors des compétences transférées.

Concernant le service commun, cette notion s'entend comme les services chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou fonctionnelles en matière de gestion de personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

A- LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU SCHEMA DE MUTUALISATION

1 – Renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire

- *Transfert de la compétence développement économique*
- *Transfert de la compétence tourisme.*

2 – Soutenir les communes dans les domaines de l'ingénierie territoriale

- *Mise en place d'un service d'aide technique*
- *Création d'un service commun d'instruction du droit des sols, suite au désengagement de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015.*

3 – Simplifier l'action publique, mieux articuler les interventions

- *Création de services communs au sein de la Communauté de Communes : Affaires Juridiques et Achats, Finances, Ressources Humaines (concerne FALAISE et la Communauté de Communes, dans un premier temps, mais dont la vocation est de bénéficier à l'ensemble des communes).*

4 – Proposer une offre de services harmonisée sur le territoire, dans une logique d'équité territoriale

- *Création d'une structure en charge de l'action sociale*
- *Conduite d'une réflexion sur l'intérêt communautaire de la compétence éducation, enfance, jeunesse et la coordination en matière sanitaire (éducation à la santé et éducation thérapeutique).*

5 – Renforcer la coopération entre les administrations du territoire

- *Développement des pratiques communes entre services (Communauté de Communes et communes membres).*

Au stade actuel, le schéma adopté reste partiel. En effet, il ne précise pas encore, comme le texte le prévoit, l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes et de la Communauté.

La Ville de FALAISE et ses services étant particulièrement impactés par ce schéma, les élus ont souhaité que soient indiqués dans celui-ci un certain nombre de pré-requis sur lesquels ils seront particulièrement vigilants.

La Municipalité se doit en effet de garantir la qualité du service public et les bonnes conditions du transfert de ses agents au sein de la Communauté de Communes.

B - LA MISE EN ŒUVRE DES PRE-REQUIS

Les pré-requis concernent les exécutifs locaux, le personnel d'encadrement, l'harmonisation des pratiques, la démarche et la méthode de mise en œuvre.

1 – L'intérêt communautaire

Le projet de territoire et le pacte financier et fiscal devront venir confirmer et affiner les contours des objectifs fixés ci-dessus.

Ils permettront, en outre, de préciser l'intérêt communautaire en matière de :

- compétence développement économique : quid du commerce ?
- compétence tourisme : quelle ligne de partage ?
- pratiques communes : quelles pratiques, quelles limites ?
- structure en charge de l'action sociale
- compétence éducation, enfance – jeunesse
- coordination en matière sanitaire et sociale.

2 - L'organisation générale

Certains cadres se trouveront sous une double autorité hiérarchique suivant qu'ils œuvreront pour la Communauté de Communes ou pour la Ville. Cette situation peut devenir très rapidement inconfortable et source de conflit, d'où la nécessité de l'anticiper.

Il convient donc de déterminer les prérogatives de chaque Directeur Général des Services sur les services communs, mais également de coordonner les sollicitations de chacune des 57 communes afin de ne pas perturber l'organisation administrative. Tous les circuits devront donc être clairement précisés et acceptés.

3 - Les moyens

Pour chaque service commun, il faudra s'accorder sur le principe de spécialisation des agents et sur le nombre de postes attribués.

Cette notion de spécialisation permet un meilleur niveau d'expertise, profitable à une administration moderne, en ciblant beaucoup mieux le plan de formation des agents concernés, en les plaçant dans de meilleures conditions pour assurer une veille administrative. Sur certains postes, elle n'exclut pas un certain degré de polyvalence.

4 - Les domaines d'intervention

La répartition des domaines d'intervention doit être précisée pour chaque poste, quel que soit le niveau et notamment pour les cadres.

Si, dans un premier temps, beaucoup d'agents resteront fidèles à leur collectivité d'origine pour la répartition du travail, l'un des objectifs de la mutualisation reste une rationalisation des services et donc une meilleure efficacité. Cela devra donc se traduire par une osmose complète de chaque service, avec la mise en place préalable d'une comptabilité analytique et de méthodes de travail communes.

5 - L'organigramme

L'organigramme n'est pas immuable, c'est une photographie de l'existant à un instant « T » qui conserve un caractère évolutif. Pour autant, il est un élément indispensable à la bonne marche des services, c'est un outil de management. Il permet à chaque agent de se positionner dans ses missions et ses responsabilités, d'avoir des repères, de connaître la hiérarchie auprès de laquelle il peut obtenir du soutien.

Les cadres des deux administrations, pour garantir leur efficacité, doivent donc se situer de manière identique dans les deux organigrammes.

Le bon fonctionnement ultérieur des services dépend de cette cohérence. Il faut donc clairement indiquer les cadres (directeurs) qui auront une fonction stratégique des cadres (chefs de service) dont le rôle, plus opérationnel, est d'être le coordonnateur et le pilote des décisions des directeurs vers les agents.

Pour plus d'efficacité, le nombre de directeurs doit être limité.

L'organigramme ne doit pas non plus être source de déséquilibre entre directions, en termes de charge de travail et de missions assurées, et donc d'incompréhension entre agents des deux collectivités.

6 - La désignation des directeurs et chefs de service

Tant que la situation des cadres ne sera pas précisée, on ne peut imaginer une adhésion des agents au principe de la mutualisation. Ils ont besoin d'y voir clair et de se sentir rassurés.

Sur la base des fiches de postes, le Président et le Maire de FALAISE devront désigner nominativement les agents retenus comme directeurs et comme chefs de service.

Les chefs de service, sous couvert de leurs directeurs, auront pour mission de créer les futurs services communs et, entre autres, de répartir les agents dans chaque unité en fonction des compétences, des besoins et des vœux exprimés.

7 – La rédaction des fiches de poste et leur attribution

Chaque agent, suivant sa formation et son expérience, possède des compétences spécifiques et personnelles. Sur certains postes équivalents, il est probable que le choix entre les candidats sera malaisé.

C'est pourquoi, la rédaction de fiches de poste précises est un préalable indispensable.

Une fois les fiches de postes bâties, celles-ci feront l'objet d'une publicité auprès des agents des deux collectivités. Il reviendra alors aux élus et aux directeurs concernés de s'accorder sur les choix, si besoin, en créant un jury et en établissant des critères de choix objectifs.

Se pose également la question de savoir si on limite la publicité aux agents directement concernés ou si on l'élargit à l'ensemble des agents ; certains pourraient en effet profiter de la mutualisation pour réorienter leur carrière.

8 - La méthode

Les impacts sur les agents, y compris ceux de FALAISE non mutualisés, seront importants (gestion des carrières, relations entre collectivités, ...) et ne doivent pas être négligés.

C'est pourquoi, il conviendra de mettre en place un comité de suivi et de coordination réunissant les deux Directeurs Généraux et les directeurs des deux collectivités. Ce comité devra probablement se réunir au moins deux fois par mois pour préciser les modes de fonctionnement et étudier leurs conséquences sur la bonne marche des services.

9 - L'organisation et les conditions de travail

Si, sur le papier, l'organisation peut sembler efficace, elle peut s'avérer catastrophique lorsqu'on la confronte à la réalité du terrain.

La répartition spatiale des agents, dans des sites dispersés (et non raccordés par la fibre optique), des logiciels différents, des modes de travail différents, des règles hétérogènes, autant de facteurs à ajuster avant d'imaginer un travail collaboratif performant : création d'un comité de direction commun, d'instances de travail et de partage, mise en place d'une méthodologie de projet, rédaction d'une charte de management, modalités de recrutement, de titularisation, d'évaluation, de promotion sont des préalables indispensables avant de lancer la mutualisation.

10 - Les modalités de remboursement

Il va sans dire que la mise en place d'une comptabilité analytique sera obligatoire ; mais, au-delà, il faudra préciser la répartition des charges entre l'ensemble des collectivités susceptibles de bénéficier des services. Si certains feront partie du « pot commun » et seront réalisés à titre gratuit, d'autres pourront être facturés.

Le coût des immeubles, des mobiliers, des véhicules, les charges générales de fonctionnement, autant d'éléments à prendre en considération très en amont. Quels seront alors les critères pour mesurer les différentes activités ?

11 - La convention de création du service commun

Une fois les accords obtenus, chaque création de service commun fera l'objet d'une convention.

Par ailleurs, l'information donnée aux agents, d'abord collectivement (organisation générale, moyens matériels, locaux), puis individuellement, devra être complète et précise sur les conséquences de leur choix en matière de promotion, d'avancement, d'évaluation, de rémunération, d'action sociale. Il faudra leur apporter toutes les garanties, les assurer de la prise en compte de leur situation personnelle et surtout ne pas les décevoir.

Cette information sera accompagnée d'un dialogue avec les partenaires sociaux.

Sous réserve de lever l'ensemble des pré-requis indiqués ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et de ses communes membres.

**PAR 23 VOIX POUR
& 6 ABSTENTIONS
(sur 29 suffrages
exprimés)**

(ABSTENTIONS : B. VETTER,
V. TROCHERIE, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA,
G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et de ses communes membres, sous réserve de lever l'ensemble des pré-requis indiqués ci-dessus. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-004bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Pour copie conforme,
Le Maire

Réception par le préfet : 12/02/2015

Publication : 09/03/2015

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-005**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

**RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE FALAISE**

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a transmis à la Ville de Falaise, le 23 décembre dernier, son rapport d'activité pour l'année 2013. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit en débattre. Le présent rapport résume de manière très succincte les 111 pages de ce rapport.

Moyens humains et financiers

Les moyens humains n'ont pas évolué depuis la dernière présentation du rapport (2011), soit 68 agents dont 52 titulaires; ils représentent 23,37 % des frais de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement est passé de 8,9 à 11,1 M€ et de 2,1 à 1,68 M€ pour l'investissement (toujours entre 2011 et 2013).

La Communauté de Communes votent également 7 budgets annexes dont 6 concernent le développement économique.

Evolution de la fiscalité :

	Taux de cotisation foncière des entreprises	Taxe déchets ménagers	Taxe d'habitation	Foncier non bâti
2011	790 489 €	1 852 516 €	1 203 510 €	43 492 €
2012	818 953 €	1 911 547 €	1 248 946 €	45 114 €
2013	869 529 €	1 876 631 €	1 284 571 €	44 587 €
Ecart	+ 5 %	- 1,8 %	+ 3,7 %	+ 1,3 %

Au 1^o janvier 2013, l'encours de la dette s'élève à 2 722 000 € soit en diminution de 6 % par rapport à 2012 mais en hausse par rapport à 2011 (976 000 €).

Concernant la Commission des Finances, il convient de rappeler l'aide exceptionnelle de 100 000 € accordée à la commune d'USSY pour la rénovation de son gymnase, ainsi que le versement d'une somme de 209 258 € à Récréa pour compenser la perte d'exploitation lors de la fermeture du Centre Aquatique entre le 9 novembre 2012 et le 2 juillet 2013.

La réflexion sur le projet de territoire a également été abordée par cette commission.

Commission Culture

365 élèves ont été accueillis à l'Ecole de Musique dont 33 hors Communauté de Communes et 4 enfants handicapés. Les écoles du Pays de Falaise ont pu bénéficier chacune de 5 heures d'intervention d'un enseignant musical.

Le 10^{ème} Festival de Musique en Pays de Falaise a accueilli 244 participants et 2 764 spectateurs lors des 25 spectacles organisés.

Plusieurs études ont été lancées sur la Médiathèque pour optimiser la démarche d'évolution, notamment sur la capacité d'accueil de l'Hôtel Dieu, l'accessibilité et la modernisation du système informatique.

Près de 3 000 abonnés ont empruntés 117 000 documents dans l'année, dont 86 000 livres, 9 300 CD et 12 500 DVD. Notons que la consultation sur place des documents reste libre et gratuite. La fréquentation des antennes de PONT-D'OUILLY et POTIGNY continue à progresser, notamment par des utilisateurs non emprunteur qui viennent lire la presse et échanger dans ces espaces de convivialité.

Le Relais Culturel Régional a fonctionné pour la 4^{ème} année et a accueilli l'auteur Pascal MILLET en résidence pendant 90 jours à OUILLY-LE-TESSON. Des ateliers d'écriture, des rencontres parents/enfants et des rencontres avec des élèves du lycée ont pu être organisées.

Commission Agriculture et Gestion de l'Espace Rural

Aucune réunion de la commission en 2013 (résumé exhaustif et complet de ce chapitre).

Commission Cadre de Vie

Le service de Téléalarme présente un bénéfice de 11 672 € (pour 164 appareils) tandis que celui du Portage des Repas est déficitaire de 31 969 € (pour 15 000 plateaux livrés).

Le projet de construction d'un Foyer Jeune Travailleur a subi une lente évolution en 2013 alors que, parallèlement, les demandes au niveau du Service de Logement des Jeunes ont très fortement évolué, démontrant ainsi la nécessité de faire avancer le projet (environ 50 demandes en 2011 et 2012 et 127 en 2013).

Centre Aquatique

Avec ses 104 236 visiteurs, la fréquentation a été fortement impactée par la fermeture due aux travaux (environ moins 50 000), mais elle a bien évolué pour les cours.

Notons qu'en été, plus de 40 % de la clientèle provient des territoires hors Communauté de Communes.

Déchets ménagers

La collecte des déchets résiduels pour FALAISE et POTIGNY a continué à diminuer pour atteindre 3 306 T (elle était de 4 000 T entre 2003 et 2007 pour ensuite baisser régulièrement). La tendance est la même pour les communes rurales.

L'évolution des tonnages collectés en déchetterie a continué sa forte progression (doublée en 4 ans et + 8,8 % cette année) et celle des points d'apport volontaire a repris sa marche en avant après deux années de baisse (+ 19 %).

Lancée fin 2011, l'étude pour la faisabilité de la mise en place de la redevance incitative en est à sa troisième étape qui aborde les tâches préalables à réaliser avant la mise en place, outil indispensable à la prise de décision finale.

Au niveau financier, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 2 386 662 € soit une baisse de 0.81 %.

Développement économique

Trois nouveaux ateliers relais ont été construits, quatre autres ont été programmés sur Expansia et un giratoire d'accès à Martinia a été aménagé sur la Route Départementale menant à SAINT-MARTIN DE MIEUX.

Equipement, habitat et logement

Le Plan Local de l'Habitat, lancé en 2007, a été adopté le 19 décembre 2013.

L'élaboration du SCOT a été lancée en 2012, des réunions en microrégions ont eu lieu en 2013, après envoi d'un questionnaire et du diagnostic de l'état initial à chaque commune. Les personnes associées ont, quant à elles, été réunies en novembre 2013.

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

3 600 installations ont été répertoriées en 2013, 97 contrôles diagnostics ont été réalisés (aucun à FALAISE), ainsi que 147 contrôles de conception ou de bonne exécution des installations neuves (3 sur FALAISE).

Le résultat de clôture 2013 présente un bénéfice de 2 567 € en fonctionnement et de 1 887 € en investissement.

Tourisme, loisirs et patrimoine

Les plus importantes réalisations ont concerné la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouvel Office de Tourisme, les études de conceptions du Mémorial des Civils dans la Guerre et la conception de l'exposition dédiée aux commémorations du 70^e anniversaire de la Bataille de Normandie.

La fréquentation de l'Office de Tourisme a relevé une hausse de près de 9 % (14 138 contacts).

Evolution communautaire et mutualisation

Le cabinet Décision Publiques, mandaté pour mener une réflexion sur l'évolution communautaire, a remis son rapport le 18 mars 2013 sur l'état des lieux de l'organisation et le fonctionnement du territoire et des réunions ont été conduites en juin dans chaque microrégion pour débattre des compétences et du mode de gouvernance.

Le rapport complet est disponible au secrétariat du Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE
du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015
Publication : 10/02/2015

Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-006**

DIRECTION SERVICES
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE PRISES AU
COURS DES TROIS DERNIERS TRIMESTRES DE L'ANNEE 2014**

Le 7 avril 2014, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours des trois derniers trimestres de l'année 2014.

- 14-07 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FALAISE
- 14-08 LOCATION D'UN TERRAIN DU CCAS A SAINT PIERRE DU BU
- 14-09 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SOCIETE GOLF TANGO
- 14-10 FIXATION DE TARIFS POUR BIENS MOBILIERES VENDUS
- 14-11 FIXATION DE TARIFS POUR BIENS MOBILIERES VENDUS
- 14-12 FIXATION DE TARIFS BOUTIQUE CHATEAU 2014
- 14-13 FIXATION DE TARIFS BILLETERIE CHATEAU 6 JUIN 2014
- 14-14 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX 14 RUE SAINT JEAN
- 14-15 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU BENEFICE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE
- 14-16 RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-17 RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION D'UNE MAISON

- 14-18 RENOUELEMENT DE LA LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-19 FIXATION DE TARIFS POUR LES SEJOURS DU CENTRE DE LOISIRS
- 14-20 RENOUELEMENT DE LA LOCATION D'UNE MAISON
- 14-21 FIXATION DE TARIFS BILLETERIE FETE DES JEUX
- 14-22 DONATION A UNE ASSOCIATION
- 14-23 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SOCIETE PHL (CAMPING-CARS HORIZON)
- 14-24 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RAID NATURE
- 14-25 RENOUELEMENT DE LA LOCATION D'UNE MAISON
- 14-26 MODIFICATION FIXATION DE TARIFS BILLETERIE FETE DES JEUX
- 14-27 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRASSE TOP PIZZA
- 14-28 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GARAGE ETAPE AUTO
- 14-29 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRASSE LA BONNE RAISON
- 14-30 RENOUELEMENT DE LA LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-31 MISE A DISPOSITION SOCIETE DE CHASSE NORON L'ABBAYE
- 14-32 BAIL DE CHASSE
- 14-33 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GARAGE FONTAINE
- 14-34 MODIFICATION DECISION N° 14-20
- 14-35 MODIFICATION LOYER LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-36 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A UNE ASSOCIATION
- 14-37 FIXATION DE TARIFS BOUTIQUE CHATEAU 2014
- 14-38 RENOUELEMENT DE LA LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-39 RENOUELEMENT LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-40 FIXATION DE TARIFS POUR LES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES AUX AGENTS ET ELUS
- 14-41 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION
- 14-42 ANNULATION DECISION N° 14-35
- 14-43 BAIL DE CHASSE 2010-2013
- 14-44 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RUCHES)
- 14-45 LOCATION D'UN APPARTEMENT
- 14-46 ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION
- 14-47 FIXATION DE TARIFS BOUTIQUE CHATEAU DU 20 DECEMBRE 2014 AU 4 JANVIER 2015
- 14-48 FIXATION DE TARIFS BOUTIQUE CHATEAU DU 20 DECEMBRE 2014 AU 4 JANVIER 2015
- 14-49 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRASSE PIZZERIA FOURNIER
- 14-50 ACCEPTATION D'UN DON PAR LE CCAS
- 14-51 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A UNE ASSOCIATION
- 14-52 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - MEDIATHEQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

014-211402581-20150202-15-006-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

PREND ACTE

des décisions du Maire prises au cours des trois derniers trimestres de l'année 2014 par délégation du Conseil Municipal.

Le Maire



Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-007**

*DIRECTION SERVICES
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS*

**CONCLUSION D'UN MANDAT DE VENTE NON EXCLUSIF POUR LA VENTE
D'UNE MAISON AVENUE DE VERDUN**

La Ville de FALAISE est propriétaire d'un logement sis avenue de Verdun, libéré en juillet 2014 par l'ancien locataire. Cette maison d'habitation, construite en 1965, est dotée d'une superficie de 100 m², d'un jardin d'environ 1 000 m² et d'un garage de 20 m². Elle dispose d'une cuisine, d'une salle à manger et de sanitaires au rez-de-chaussée et comprend quatre chambres, une salle de bains et des sanitaires à l'étage.

A la suite de ce départ, et au vue de l'état du logement, un état des lieux a été réalisé et le coût des travaux de remise aux normes et de salubrité a été estimé à 55 000 €.

Suite à cette évaluation des travaux, le Service France Domaines a été contacté afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale de ce bien. Ainsi, cet avis a été reçu en octobre dernier et fixe la valeur vénale de cette maison à 89 000 €.

Ce coût étant très élevé, notamment dans un contexte de restriction budgétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce bien qui sera visible à l'étude de Maître GAULLIER à FALAISE.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

la conclusion d'un mandat de vente non exclusif pour la vente d'une maison Avenue de Verdun. Le bien sera visible à l'étude de Maître GAULLIER à FALAISE.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015
Publication : 10/02/2015

Le Maire



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-008**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), les conseillers municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget 2015.

Ce débat est associé à une prospective financière. En effet, comment espérer gérer la commune pendant 6 années sans s'interroger sur la capacité réelle à financer les décisions ? Comment lancer un investissement sans savoir de quelle manière il sera financé ? Comment établir les budgets futurs sans évaluer les perspectives économiques locales, nationales, voire internationales qui vont impacter les moyens financiers de la Ville ?

Le débat d'orientation budgétaire 2015 est également l'occasion de formaliser les premières exécutions budgétaires du mandat et d'adapter la capacité de financement à un environnement qui évolue.

1. Le contexte

1.1 Le contexte économique et financier

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance au plus bas.

Le niveau de la dette française atteint un niveau record et dépasse le seuil des 2 000 milliards d'euros ce qui représente 95,1 % du PIB (Produit Intérieur Brut). En 2015, Bercy annonce que la dette de la France avoisinerait les 100 % du PIB. La charge de remboursement des intérêts pèse sérieusement sur les finances publiques. Dans le contexte actuel de taux bas toutefois, ce poids est amoindri mais pourrait devenir insoutenable en cas de plus forte inflation.

La loi de finances 2015, publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2014, table sur une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1 % en 2015. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer, le haut taux de chômage à court terme.

Alors que les efforts de redressement des déséquilibres européens continuent de peser sur le redémarrage, de nouveaux risques apparaissent tant économiques que géopolitiques. Dans ce contexte, il est essentiel que les politiques monétaires continuent de soutenir l'activité, que les politiques structurelles renforcent le potentiel de croissance mais également que le rythme d'ajustement budgétaire soit adapté.

Afin de soutenir l'économie, la Banque Centrale Européenne continue ainsi d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas. En conséquence, les taux d'inflation devraient rester très faibles : 0,4 % en 2014 et 0,9 % en 2015.

1.2 Le contexte budgétaire

La décision du Gouvernement français de maintenir le déficit public à un niveau élevé pour 2015 (4,3 % du PIB), et donc de ne pas alourdir les mesures d'économies budgétaires déjà prévues, devrait contribuer à soutenir la croissance. Le déficit 2015 est ainsi fixé à 75,7 milliards d'euros, soit une diminution de 11,3 Md€ par rapport à 2014 (passage de 4,9 % à 4,3 % du PIB).

La France s'est en revanche engagée à respecter les règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union Economique et Monétaire, signé en mars 2012 par les chefs d'Etat de l'Union Européenne. Pour ce faire, elle table sur une stratégie pluriannuelle visant à respecter les termes du traité, à savoir un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017.

Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses. A la lecture de la loi de finances pour 2015, la réduction du déficit ne sera donc pas issue d'une augmentation des impôts.

1.3 Le contexte des collectivités territoriales

1.3.1 L'effort de contribution au redressement des finances publiques

Dans le but de financer les 41 Md€ du Pacte de Responsabilité et de Solidarité à destination des entreprises, l'Etat s'est engagé dans un plan d'économie de 50 Md€ à l'horizon 2017, dans lequel s'inscrit la loi de finances pour 2015, avec une économie de 21 Md€, dont 3,7 Md€ pour les collectivités locales, 7,7 Md€ pour l'Etat et ses agences et 9,6 Md€ pour la protection sociale. Sur la période 2015-2017, ce sont 11 Md€ d'économies qui seront réalisées par les collectivités locales.

Cet effort est significatif puisqu'il représente 1,6 % de leur budget. Le montant de la contribution demandé pour l'ensemble des collectivités est réparti entre régions, départements et bloc communal, en proportion de la part de chaque catégorie dans le total des recettes locales. A titre indicatif, on peut estimer qu'en 2015 le pourcentage de prélèvement sera d'environ 1,83 % pour les communes, calculé sur les recettes réelles de fonctionnement 2013.

1.3.2 La montée en puissance de la péréquation

La loi de finances 2015 prévoit d'augmenter les montants consacrés à la péréquation de 228 M€ qui correspond à une hausse de 6 % par rapport à 2014.

Estimation de l'évolution de la DGF pour Falaise en 2015 :

	2013	2014	Evol. 2013 / 2014	Estimation 2015	Evol. 2014 / 2015
Dotation forfaitaire	1 620 980 €	1 558 185 €	- 62 795 €	1 416 068 €	- 142 117 €
Dotation de solidarité urbaine	339 437 €	339 437 €	0 €	1 116 237 €	+ 84 643 €
Dotation de solidarité rurale	439 128 €	464 070 €	+ 24 942 €		
Dotation nationale de péréquation	218 151 €	228 087 €	+ 9 936 €		
TOTAL DGF	2 617 696 €	2 589 779 €	- 27 917 €	2 532 305 €	-57 474 €

Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales poursuit quant à lui sa progression en 2015 : de 570 M€ en 2014, il passe à 780 M€ en 2015. Estimation 2015 pour Falaise : 69 693 € (+18 822 €).

1.3.3 Le soutien à l'investissement local

La loi de Finances 2015 créé une dotation de soutien à l'investissement local, d'un total de 424 M€, financée par la suppression des crédits attribués aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Pour rappel, FALAISE à perçu, à ce titre, 87 952 € en 2014.

Le dispositif adopté sera réparti en 3 usages :

- Les dotations d'investissement versées par l'Etat que sont la D.E.T.R, la dotation de développement urbain, la dotation globale d'équipement des départements seront majorées d'un tiers (312 M€). Seront notamment soutenus les investissements en matière de rénovation thermique, d'accessibilité, de mise aux normes des équipements publics et de développement des énergies renouvelables ;
- Les communes éligibles à la DSU « cible » en 2013 et ayant bénéficié cette même année d'une attribution au titre du FDPTP seront compensées (36 M€). FALAISE n'est pas concernée par cette compensation.
- Le reliquat viendra abonder globalement les crédits de la DSR « cible » (76 M€). FALAISE est concernée par cette compensation.

En l'état, il ne peut pas être considéré que cette mesure constitue une nouvelle dotation pour les communes puisqu'il s'agit de « recycler » une dotation qui existait déjà. En revanche, cette mesure supprime des ressources de fonctionnement non affectées et donc libres d'emploi et la remplace par des ressources d'investissement attribuées au titre des projets précis et affectées à leur financement.

1.3.4 Le financement de la réforme des rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires est prorogé pour l'année scolaire 2015-2016. La Ville perçoit 65 940 € pour une année scolaire.

1.3.5 La fiscalité locale

Le taux de remboursement du Fonds de Compensation de la TVA passera de 15,761 % à 16,404 %, appliqué aux dépenses réalisées à compter de 2015. FALAISE ne bénéficiera de ce relèvement qu'à compter de 2016.

En outre, le taux de revalorisation pour 2015 des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux est reconduit à hauteur de 0,9 %.

1.3.6 L'évolution de la dépense publique locale

Concernant les dépenses, il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale en 2015 de 0,3 %, comprenant non seulement les dépenses de fonctionnement mais également les dépenses d'investissement. Pour mémoire, le taux de croissance de la dépense locale a atteint 3,4 % en 2013 et devrait avoisiner les 1,2 % en 2014. Côté recettes, la loi de programmation prévoit une hausse de 1,3 % en 2015.

2. La situation financière de FALAISE en 2014

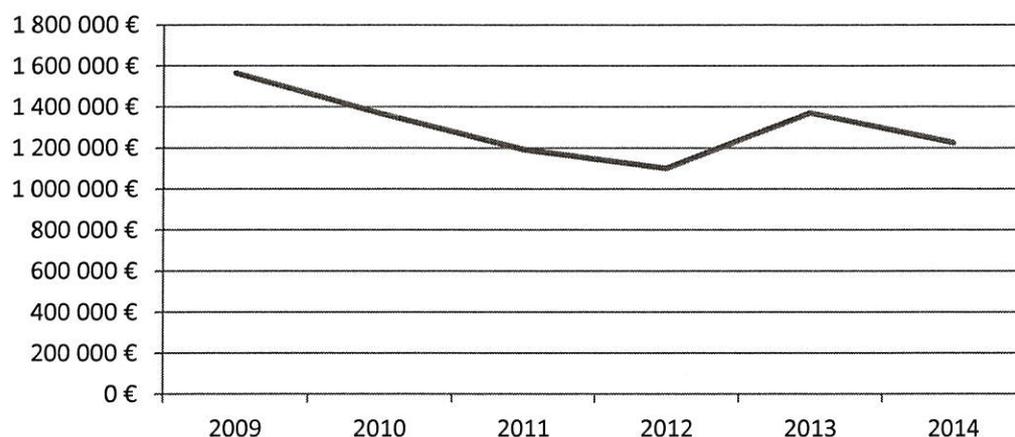
2.1 L'autofinancement

Les 3 composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel permettent de conserver un niveau raisonnable d'autofinancement en 2014.

	2009	2010	2011	2012	2013	Estimation 2014
Excédent brut de fonctionnement	1 053 963 €	1 288 822 €	827 029 €	1 122 554 €	1 272 371 €	1 125 382 €
Résultat financier	-35 241 €	14 467 €	976 €	-5 322 €	36 080 €	33 783 €
Résultat exceptionnel	546 592 €	64 826 €	363 613 €	-17 023 €	61 364 €	64 937 €
AUTOFINANCEMENT	1 565 314 €	1 368 115 €	1 191 618 €	1 100 209 €	1 369 815 €	1 224 102 €

L'autofinancement communal s'élève donc, en 2014, à 141 € par habitant, soit une diminution de 18 € par rapport à l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2014, de financer 250 369 € de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement.

Evolution de l'autofinancement communal



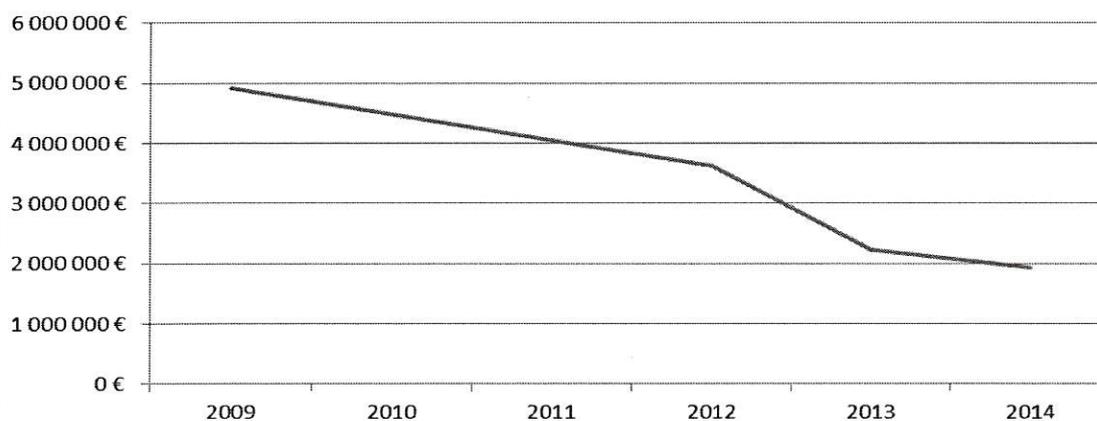
2.2 La dette

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 1 224 k€ en 2014, le délai moyen de remboursement du stock de dette (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 1,38 ans, ce qui place FALAISE bien en-deçà de la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans).

Fin 2014, l'encours global de la dette par habitant est de 194 € contre 881 € pour la moyenne de la strate (donnée 2013).

Compte tenu du niveau de l'encours de la dette, le recours à l'emprunt est l'un des leviers que la Municipalité actionnera dès 2015.

Evolution de la dette communale



2.3 La politique d'investissement

En 2014, les projets communaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 47 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 2 825 M€ qui ont été mandatés et engagés.

	BUDGET 2014	REALISE	ENGAGE	% REALISATION
SOCIAL	832 885 €	405 530 €	75 421 €	58 %
ECONOMIQUE	2 056 199 €	732 187 €	197 949 €	45 %
ENVIRONNEMENT	1 700 065 €	630 336 €	299 414 €	55 %
GOUVERNANCE	1 452 851 €	212 181 €	271 754 €	33 %
TOTAL 2014	6 042 000 €	1 980 234 €	844 538 €	47 %

2.3.1 Pilier social

En réponse à sa volonté de promouvoir et de renforcer le dynamisme local, sportif, associatif et culturel, la commune a achevé, en 2014, la construction de la salle multisports, a fait l'acquisition du cinéma l'Entracte', s'est engagée dans le programme CRANT (aménagement numérique du territoire) et a poursuivi ses travaux d'entretien dans les écoles.

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
SPORTS	134 705 €	86 132 € - Fin construction de la salle multisports
CULTURE	222 970 €	183 800 € - Acquisition cinéma l'Entracte'
CENTRE SOCIOCULTUREL ET MULTI-ACCUEIL	31 866 €	18 936 € - Dispositif CRANT à l'EPN
SCOLAIRE	87 339 €	25 506 € - Matériels et mobiliers 61 833 € - Travaux d'entretien
BÂTIMENTS	4 072 €	Concours aménagement Hôtel de Ville
PILIER SOCIAL	480 952 €	

2.3.2 Pilier économique

La mise en œuvre de la politique patrimoniale et touristique s'est traduite par la poursuite de la restauration des remparts du Château Guillaume le Conquérant, la réalisation de travaux d'entretien d'urgence du donjon, le lancement d'une étude relative à la structure du bâtiment d'accueil auprès du cabinet LA COURSIVE, dont les résultats devraient être prochainement connus, et la finalisation de la nouvelle scénographie.

En outre, des travaux de restauration de l'arc boutant du chœur de l'église Sainte Trinité sont en cours et une étude préalable à la restauration de l'édifice est actuellement conduite par un architecte.

La commune s'est également engagée dans les actions préparatoires à la création du Musée Mémoire, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

A noter, enfin, le projet de déploiement de la fibre optique entre les bâtiments communaux (Château Guillaume le Conquérant – Hôtel de Ville – Espace Nelson Mandela – Centre Socioculturel – Services Techniques), en cours de réalisation.

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
MARCHE HEBDOMADAIRE	1 459 €	Equipements
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	51 754 €	Déploiement fibre optique entre bâtiments communaux
PATRIMOINE ET TOURISME	876 924 €	685 148 € - Restauration des remparts du Château Guillaume le Conquérant 80 169 € - Scénographie du Château Guillaume le Conquérant 19.137 € - Création Musée Mémorial 27.616 € - Mise en sécurité église Sainte Trinité
PILIER ECONOMIQUE	930 137 €	

2.3.3 Pilier environnement

En réponse à son attachement pour la mise en valeur de ses espaces publics, la Municipalité a réalisé des travaux de sécurisation de ses aires de jeux.

Dans le but de développer un territoire économe en énergie, la commune vient d'achever la seconde phase de son diagnostic énergétique des bâtiments et a sécurisé ses équipements d'éclairage public.

La qualité des axes de circulation a été améliorée avec la réalisation de travaux de réfection de chaussées et de trottoirs, conformes à l'enveloppe budgétaire allouée.

Enfin, dans le cadre de son développement urbain, la commune a fait l'acquisition de l'ex-station Esso.

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
URBANISME	120 047 €	82 600 € - Acquisition ex-station Esso 30 611 € - Sécurisation des aires de jeux
BÂTIMENTS	16 205 €	10 140 € - Diagnostic énergétique des bâtiments
COMMUNICATION	7 412 €	Equipements salle du Pressoir
JARDINS ET ESPACES VERTS	10 000 €	Talutage Chemin des Oliviers
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	645 955 €	118 825 € - Programme éclairage public 511 737 € - Programme voirie
VEHICULES	130 131 €	Acquisition d'un tractopelle et de deux véhicules pour les Services Techniques
PILIER ENVIRONNEMENT	929 750 €	

2.3.4 Pilier gouvernance

La modernisation de l'administration municipale est passée, en 2014, par la fin des travaux d'aménagement de l'Espace Nelson Mandela et le démarrage du projet d'implantation du Centre Socioculturel.

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
MATERIELS ET MOBILIERES	95 823 €	Equipements pour les services
ADMINISTRATION GENERALE	388 112 €	116 474 € - Aménagement Espace Nelson Mandela 271 638 € - Aménagement Centre Socioculturel
PILIER GOUVERNANCE	483 935 €	

2.4 Les partenaires financiers, en investissement

PILIER	PROJET	PARTENAIRE	MONTANT 2014 (engagements inclus)
SOCIAL	Salle multisports	CNDS	70 000 €
		DEPARTEMENT	85 329 €
		CDC PAYS DE FALAISE	11 550 €
	Forum – matériels scéniques	REGION	1 938 €
	EPN – Programme CRANT	REGION	11 179 €
	Travaux dans les écoles	ETAT	32 759 €
	Résidence Séniors	CIRMAD	45 000 €
ECONOMIE	Restauration remparts Château Guillaume le Conquérant	DRAC	281 606 €
		REGION	240 000 €
		DEPARTEMENT	90 890 €
	Scénographie Château Guillaume le Conquérant	FEDER	142 407 €
		DEPARTEMENT	7 332 €
ENVIRONNEMENT	Diagnostic énergétique des bâtiments	REGION	13 734 €
	Programme annuel de voirie	DEPARTEMENT	117 756 €
		ETAT	123 379 €
GOUVERNANCE	Aménagement Centre Socioculturel	REGION	68 000 €
		CAF	50 000 €
		ETAT	200 000 €
	Aménagement Espace Nelson Mandela	DEPARTEMENT	320 250 €
		ETAT	127 673 €
TOTAL			2 040 782 €

3. Les orientations budgétaires 2015

3.1 Des recettes de fonctionnement en diminution

Une diminution des recettes fiscales est attendue. Malgré la montée en puissance du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales, la Ville anticipe la baisse annoncée des compensations des exonérations accordées par l'Etat au titre des impôts locaux et la disparition du Fonds départemental de la Taxe Professionnelle.

La participation des collectivités au redressement des comptes publics impacte à la baisse le montant de dotations de la Ville (-57 474 €).

TYPE DE RECETTES	PRODUIT ATTENDU	EVOLUTION 2014 / 2015	
Ventes de produits	370 000 €	0 %	-84,81 €
Atténuations de charges	200 000 €	0 %	+ 2 605 €
Impôts et taxes	5 055 382 €	-2,35 %	-121 806 €
Dotations	3 237 802 €	-1,74 %	-57 474 €
Autres produits	236 047 €	0 %	
Produits financiers	50 000 €	-7,17 %	-3 864 €
Produits exceptionnels	20 000 €	-73,8	-56 617 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015	9 169 231 €	-2,73 %	-237 241 €

3.2 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

La collectivité parvient à maîtriser ses charges de gestion courante (+0,40 %) grâce à la baisse des dépenses liées à l'organisation des festivités, 2014 ayant été marquée par une forte participation aux différentes manifestations organisées sur le territoire.

Les charges de personnel anticipent une augmentation de 1,68 % du fait de la hausse du SMIC et des taux de charges patronales et salariales et de la deuxième fraction du reclassement des catégories B et C.

Les autres charges de gestion, qui incluent les indemnités des élus et les subventions aux associations, voient leur montant diminuer de 30.840 € du fait de la participation biennale aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

Les intérêts de la dette augmentent de 21 561 €, du fait de la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € en 2015.

TYPE DE DEPENSES	CHARGE ATTENDUE	EVOLUTION 2014 / 2015	
Charges générales	2 009 615 €	0,40 %	+ 8 085 €
Charges de personnel	4 930 520 €	1,37 %	+ 66 500 €
Autres charges de gestion	1 204 094 €	-2,50 %	- 30 840 €
Atténuations de produits	0 €	- 100 %	- 36 586 €
Intérêts de la dette	40 600 €	+ 213 %	+ 20 519 €
Charges exceptionnelles	15 150 €	+ 29,7 %	+ 3 469 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015	8 199 979 €	+ 0,45 %	+ 31 147 €

3.3 Une épargne nette en baisse

La baisse du niveau de l'épargne nette est la conséquence directe de la diminution des recettes de fonctionnement et de la hausse des dépenses de fonctionnement ainsi que la hausse du remboursement de capital de l'emprunt et des intérêts de la dette.

	2014	2015	Evolution 2014 / 2015
Epargne de gestion	1 257 722 €	1 009 852 €	- 247 870 €
- Intérêts de la dette	20 081 €	40 600 €	
= Epargne brute	1 237 641 €	969 252 €	- 268 389 €
- Capital de la dette	250 639 €	298 728 €	
= Epargne nette	987 002 €	670 524 €	- 316 478 €

3.4 Une politique d'investissement contrainte mais soutenue

Au total, ce sont **5 392 000 €** que la collectivité souhaite investir dans ses projets structurants dont 3 942 000 € de crédits 2014 reportés.

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

Epargne nette	670 524 €
Subventions d'équipement	1 320 630 €
Ressources propres d'investissement	363 105 €
Emprunt	2 000 000 €
Mobilisation du fonds de roulement	1 037 741 €
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	5 392 000 €

3.4.1 Pilier social

En 2015, **1 178 000 €** seront consacrés au pilier Social de l'Agenda 21, financés à hauteur de 174 500 € par nos partenaires extérieurs :

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
SPORTS	227 500 €	115 000 € Rénovation des faux plafonds du Gymnase de la Crosse 40 800 € Tennis Stavaux (parking, éclairage, extérieurs)
CULTURE	68 500 €	20 000 € équipements cinéma 31 000 € aménagement Forum
CENTRE SOCIOCULTUREL ET MULTI-ACCUEIL	56 500 €	23 500 € aménagement Bosville 28 500 € projet CRANT (EPN)
SCOLAIRE	727 500 €	40 000 € projet numérique à l'école 665 500 € travaux dans les écoles dont 500 000 € pour la réfection des toitures
BATIMENTS	98 000 €	64 000 € travaux d'accessibilité des bâtiments communaux 40 000 € honoraires architecte aménagement Hôtel de Ville
TOTAL PILIER SOCIAL 2015	1 178 000 €	dont reports de crédits 2014 : 385 500 €

3.4.2 Pilier économique

1 357 000 € seront attribués au pilier économique, avec une participation financière de 380 000 € :

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	78 000 €	Déploiement de la fibre optique entre les bâtiments communaux
PATRIMOINE ET TOURISME	1 279 000 €	165 000 € Château Guillaume le Conquérant (remparts, entretien, bâtiment accueil, scénographie) 87 000 € mise en sécurité des églises 980 000 € création du Musée Mémorial 40 000 € entretien Château de La Fresnaye
TOTAL PILIER ECONOMIQUE 2015	1 357 000 €	dont reports de crédits 2014 : 1 322 800 €

3.4.3 Pilier environnement

1 552 000 € seront attribués au pilier environnement, avec une participation financière de 174 000 € :

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
URBANISME	164 000 €	53 000€ sécurisation aire de jeux et aménagement lieu de convivialité 50 000 € aménagement ex-station Esso 50 000 € étude urbaine
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	646 000 €	131 000 € programme éclairage public 497 000 € programme voirie (dont mobilier urbain)
BÂTIMENTS	500 000 €	50 000 € remise aux normes installations électriques 116 000 € sanitaires Parc de La Fresnaye et fonds de concours Communauté de Communes Office de Tourisme 179 000 € toitures Musée des Automates et bâtiment rue porte Philippe Jean 100 000 € plan énergie et isolation salle du Pavillon
JARDINS ET ESPACES VERTS	100 000 €	70 000 € curage du plan d'eau 20 000 € sécurisation du mur attenant au bassin des tanneurs
VEHICULES	140 000 €	90 000 € acquisition tractopelle Services Techniques 15 000 € véhicule Service des Sports 35 000 € véhicules tous services
COMMUNICATION	2 000 €	Equipements salle du Pressoir
TOTAL PILIER ENVIRONNEMENT 2015	1 552 000 €	dont reports de crédits 2014 : 1 019 200 €

3.4.4 Pilier Gouvernance

1 304 000 € seront attribués au pilier gouvernance, avec une participation financière de 592 000 € :

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
COMMUNICATION	20 000 €	Acquisition d'un panneau lumineux
MATERIELS ET MOBILIERS	103 000 €	Equipements pour les services
ADMINISTRATION GENERALE	1 182 000 €	1 177 000 € aménagement Centre Socio-culturel
TOTAL PILIER GOUVERNANCE 2015	1 305 000 €	dont reports de crédits 2014 : 1 .214 500 €

Chacune des enveloppes attribuées sera détaillée dans les commissions prévues à cet effet.

Il est demandé, au Conseil Municipal, de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

DEBAT

des orientations budgétaires avant le vote du budget primitif prévu le 13 avril 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-009**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Dans l'attente du vote des budgets primitifs, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Vu le Code Général des Collectivité Locales et, notamment, son article L.1612-1 ;

Considérant que les budgets de l'exercice 2015 seront soumis aux Conseils Municipaux du 30 mars 2015, pour tous les budgets annexes, et le 13 avril 2015 pour le budget Ville ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget 2014, selon la répartition suivante :

BUDGET VILLE :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2015		
Opération – Libellé	Crédits ouverts en 2014	Montant autorisé avant le vote du BP 2015
20 – Services administratifs	1 676 460 €	419 115 €
25 – Aménagement Services Techniques	3 235 €	808 €
30 – Voirie	701 864 €	175 466 €
35 – Eclairage public	132 161 €	33 040 €
40 – Enseignement	164 492 €	41 123 €
45 – Equipements sportifs	401 997 €	100 499 €
50 – Aménagement Château	816 951 €	204 237 €
58 – Eglises et presbytères	92 000 €	23 000 €
60 – Equipement culturel	1 438 769 €	359 692 €
63 – Equipement sanitaire et social	4 017 €	1 004 €
65 – Urbanisme	404 193 €	101 048 €
68 – Action économique	151 000 €	37 750 €
70 – Communication	4 534 €	1 133 €
75 – Action jeunesse	50 327 €	12 581 €
TOTAL	6 042 000 €	1 510 496 €

BUDGET EAU :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2015		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2014	Montant autorisé avant le vote du BP 2015
21 – Immobilisations corporelles	116 221,33 €	29 055 €
23 – Immobilisations en cours	766 022,00 €	191 505 €
TOTAL	882 243,33 €	220 560 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2015		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2014	Montant autorisé avant le vote du BP 2015
20 – Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	20 000 €
23 – Immobilisations en cours	82 358,68 €	20 589 €
TOTAL	162 358,68 €	40 589 €

BUDGET CAMPING :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2015		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2014	Montant autorisé avant le vote du BP 2015
204 – Subvention d'équipement versée	9 444 €	2 361 €
21 – Immobilisations corporelles	11 000 €	2 750 €
TOTAL	20 444 €	5 111 €

BUDGET SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2015		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2014	Montant autorisé avant le vote du BP 2015
21 – Immobilisations corporelles	72 448 €	18 112 €
TOTAL	72 448 €	18 112 €

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget 2014 pour les budgets Ville, Eau, Assainissement, Camping et SPIC Château Guillaume le Conquérant, tels que définis ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-009-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 12/02/2015

Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-010**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE**

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi n° 2012-347 modifiant la loi du 26 janvier 1984, il est proposé, pour le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, de créer les emplois ci-après, au motif de l'accroissement saisonnier d'activités pendant les vacances scolaires d'hiver 2015 :

Période du 17 janvier au 20 février 2015, par cycles de travail variables :

- 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (18.15/35^{ème})

Période du 9 au 21 février 2015, par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (34.85/35^{ème})

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois précités pour accroissement saisonnier d'activité.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer les emplois saisonniers pour accroissement d'activité au Centre de Loisirs, pendant les vacances d'hiver 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-011**

DIRECTION DES
SERVICES EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
SERVICE AFFAIRES &
RESTAURATION
SCOLAIRE

**PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE
SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE**

Les montants de la participation des communes tenues à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année 2013/2014, étaient de :

- 500 € par élève d'école primaire,
- 815 € par élève d'école maternelle

Il est proposé, au Conseil Municipal, de reconduire les tarifs fixés l'an passé pour l'année 2014/2015 :

- 500 € par élève d'école primaire,
- 815 € par élève d'école maternelle.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de reconduire les tarifs 2013/2014 de la participation des communes extérieures aux frais de scolarisation des enfants dans les écoles publiques de la Ville pour l'année 2014/2015, soit :

- 500 € par élève d'école primaire,
- 815 € par élève d'école maternelle.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 12/02/2015

Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION AVANCE DE SUBVENTION – ASSOCIATION ESF FOOTBALL
n° 15-012**

DIRECTION DES
SERVICES EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
SERVICE DES SPORTS

En 2014, le Conseil Municipal a accordé à l'association ESF FOOTBALL une subvention de fonctionnement de **26.990 €**.

L'association, qui rencontre des difficultés de trésorerie, sollicite la commune pour l'attribution d'une avance de subvention 2015.

Sans préjuger du montant définitif qui sera attribué au titre de cette année, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une avance de **9 000,00 €** à l'association.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une avance de subvention de fonctionnement à l'association ESF FOOTBALL pour un montant de **9 000,00 €**.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder une avance de subvention de fonctionnement à l'association
ESF FOOTBALL pour un montant de **9 000,00 €**.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-013**

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

**TARIFS POUR LES INSTALLATIONS DE LAVAGE DES VEHICULES DES SERVICES
TECHNIQUES**

Dans le cadre de la collecte des déchets pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, le lavage des camions bennes est réalisé sur la piste de lavage des Services Techniques. Lorsque le service de collecte était assuré en régie, les frais correspondants étaient remboursés à la Ville par la Communauté de Communes.

Cette disposition ne peut plus réglementairement être mise en œuvre depuis que la SNN assure le service, ce qui entraîne des difficultés de recouvrement des dépenses. Il convient, en effet, dorénavant, de facturer directement l'usage de la piste et des matériels de lavage à cette société.

A cette fin, il est nécessaire d'introduire un tarif municipal pour la mise à disposition des installations de lavage des véhicules des Services Techniques.

Pour 2015, il est proposé le tarif suivant, qui comprend l'usage de la piste, l'eau, la mise à disposition d'un nettoyeur haute pression et des produits de lavage :

- Lavage quotidien des bennes de collecte des ordures ménagères : 5 €
- Lavage complet hebdomadaire des bennes de collecte des ordures ménagères : 10 €.

Ce tarif sera ensuite incorporé au tableau des tarifs municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un tarif de mise à disposition des installations de lavage de véhicules des Services Techniques de la Ville.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer un tarif de mise à disposition des installations de lavage de véhicules des Services Techniques de la Ville, tel que défini ci-après, tarif qui sera ensuite incorporé au tableau des tarifs municipaux :

- Lavage quotidien des bennes de collecte des ordures ménagères : 5 €
- Lavage complet hebdomadaire des bennes de collecte des ordures ménagères : 10 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015

Le Maire



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-014**

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les opérations subventionnables au titre de la DETR concernent certains travaux sur équipements scolaires du premier degré, sur voiries, certains investissements dans les domaines économique et social et les opérations de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Les communes peuvent présenter deux dossiers au titre de la programmation 2015 et ce, avant le 27 février 2015. Le taux de subvention évolue dans la fourchette 20 à 35 % du montant subventionnable.

Il est proposé de présenter, comme chaque année, un dossier « voirie », relatif aux opérations de réfection, et un dossier « bâtiment » :

- Priorité 1 : complément relatif à la réalisation du Centre Socioculturel
- Priorité 2 : travaux des écoles.

BATIMENTS

Considérant le volume important de travaux de rénovation à prévoir dans les établissements scolaires, notamment sur les toitures, ceux-ci ont été inscrits en priorité 1.

En sus, une demande complémentaire est proposée à hauteur de 200 000 € pour la réalisation du Centre Socioculturel. En effet, les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de la structure sont éligibles à la DETR cette année. Saisir cette opportunité va permettre à la Ville de contenir la dépense nette nécessaire à l'opération et d'optimiser le projet architectural par rapport au programme. L'enveloppe supplémentaire intègre par ailleurs des prestations d'isolation thermique et la nécessaire adaptation des sanitaires.

LOCALISATION	TRAVAUX A EFFECTUER	MONTANT TTC DES TRAVAUX
Ecole de la Crosse	Réfection des bureaux administration : <ul style="list-style-type: none"> • Electricité • Faux-plafonds • Réfection toiture 	8 300,00 € 3 500,00 € 255 000,00 €
Ecole Charlotte Herpin	Peinture menuiseries extérieures du hall Remplacement luminaires couloirs Remplacement menuiseries extérieures Réfection peinture couloirs, dortoirs et sanitaires	750,00 € 4 000,00 € 24 000,00 € 22 000,00 €
Ecole Foch	Réfection électricité	21 000,00 €
Ecole Camp Ferme	Réfection sol carrelage dans circulations ragréage + sol PVC Réfection tisanerie Réfection peinture soubassement murs couloirs Réfection toiture	4 500,00 € 5 000,00 € 1 500,00 € 147 000,00 €
Restaurant Scolaire rue Saint Jean	Peinture intérieure de la salle Cloison placo pour séparer le bureau de la salle Peinture menuiseries bois extérieures	13 000,00 € 2 500,00 € 10 000,00 €
TOTAL TTC		522 050,00 € TTC
TOTAL HT		435 042,00 € HT

VOIRIE

Pour rappel, en ce qui concerne la voirie, seuls les travaux sur la chaussée peuvent recevoir une aide au titre de la DETR. Sont ainsi exclues de son champ, les interventions sur réseaux et trottoirs. Le tableau des opérations retenues au programme de voirie, le 26 janvier 2015, par la Commission du Cadre de Vie, est le suivant :

Opération	Montant total TTC	Subventionnable DETR
Rue de la Fosse aux Toiles	40 000,00 €	30 000,00 €
Chemin Saulnier - Partie n° 1 - Renforcement de chaussée	94 000,00 €	94 000,00 €
Voie communale - Accès plateforme SEP	25 000,00 €	25 000,00
Avenue de la crosse - Réfection de trottoirs, au droit de la rue des drakkars	12 000,00 €	0,00 €
Avenue d'Hastings - Accès Résidence Mesnil Riant - Création d'une voie directe "tourne à droite"	30 000,00 €	30 000,00 €
Rue des Douits - Renforcement chaussée	30 000,00 €	26 000,00 €
Rue du 205 ^{ème} RI (coté stade) - Purges	8 000,00 €	8 000,00 €
Rue Gonfroy Fitz Rou - Enrobé	15 000,00 €	13 000,00 €

Rue du 8 mai - Enrobé	16 000,00 €	14 000,00 €
Aménagement du Carrefour (îlot) Rue du Cheval Noir Rue Aristide Briand	5 000,00 €	
Rue des Prémontrés - Enrobé + marquage	30 000,00 €	22 000,00 €
Impasse du Poids du Roi et rue de la Fosse aux Draps Enrobé	12 000,00 €	10 000,00 €
Rue du Cheval Noir - Enrobé	12 000,00 €	11 000,00 €
Rue de l'Hôpital (de la résidence Alma à la rue du Camp de Foire) - Enrobé	15 000,00 €	13 600,00 €
TOTAL TTC	344 000,00 €	296 600,00 €
TOTAL HT	287 000,00 €	247 170,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le programme de travaux figurant ci-dessus et de solliciter l'attribution par l'Etat des subventions correspondantes au titre de la DETR 2015.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADOpte

le programme des travaux de bâtiments et de voirie pour l'année 2015.

SOLLICITE

l'attribution, par l'Etat, des subventions correspondantes au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-014bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2015

Publication : 13/02/2015

DÉLIBÉRATION n° 15-014





Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Le Maire **L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-015**

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE
SERVICE DU
PATRIMOINE

**TARIFS DU CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT : REVISION POUR
L'ANNEE 2015**

Le tableau ci-annexé présente les propositions d'évolution tarifaire du Service Patrimoine - Château Guillaume le Conquérant pour l'année 2015. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 3 février 2015 (sauf pour le tarif du sac à dos pédagogique qui sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2015).

Ces tarifs ont été présentés aux membres du Conseil d'Exploitation du Service Public Industriel et Commercial Château Guillaume-le-Conquérant du vendredi 19 décembre 2014, l'assemblée ayant accepté les modifications.

Dans l'ensemble, la dernière augmentation des tarifs individuels, à l'exception du tarif enfant, remonte à l'année 2010.

Le tarif groupe enfant est modifié, comme le contenu de la visite qui sera proposée à compter du mois de février 2015. Les médiateurs seront équipés de tablettes tactiles permettant d'utiliser les contenus développés dans le cadre de la nouvelle scénographie.

Les tarifs groupes adultes et groupes étudiants ne font l'objet d'aucune augmentation.

Quelques nouveaux tarifs sont proposés, illustration d'une politique de renouvellement des produits à destination des publics individuels et scolaires.

Pour les individuels, des stages de calligraphie seront proposés les samedis 21 mars, 25 avril et 23 mai 2015 au tarif de 40 € par personne pour la journée. Le thème retenu pour cette première session est l'initiation à l'écriture gothique. La visite des donjons est comprise.

A l'attention des écoles et des structures recevant des publics scolaires, des ateliers sur les thèmes de l'armement et des machines de guerre seront proposés dès le printemps. Ces prestations seront réalisées par des associations de reconstitution, le montant de la participation par élève a été évalué en fonction des coûts de revient des différents ateliers.

Enfin, afin de répondre à une demande des groupes adultes, une prestation type visite/conférence est créée. Plus complète que la visite classique, elle doit permettre d'aborder des thèmes plus spécifiques et intégrer des visuels complémentaires présentés par le guide sur tablette tactile.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la révision des tarifs du Château Guillaume le Conquérant pour l'année 2015.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

La révision des tarifs du Château Guillaume le Conquérant pour l'année 2015, tels que définis dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

TARIFS DU CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT POUR L'ANNEE 2015

DIRECTION SERVICES TECHNIQUES-URBANISME & PATRIMOINE

CHÂTEAU				
Tarifs d'entrée au Château Guillaume Le Conquérant	2012	2013	2014	Proposition 2015
Visite du donjon - Adulte plein tarif	7,50	7,50	7,50	8,00
Visite du donjon - Enfant (6 à 16 ans)	3,50	3,50	3,50	4,00
Visite du donjon - Pass Famille	18,00	18,00	18,00	20,00
Visite du donjon - Tarif Réduit Adulte (Etudiant - Chômeur -handicapé)	6,00	6,00	6,00	6,00
Visite du donjon - Tarif Réduit enfant	2,00	2,50	2,70	3,00
Visite du donjon - Groupe (>20 personnes) - Adultes	5,50	5,50	5,50	5,50
Visite du donjon - Groupe (>20 personnes) - Lycées et universités	4,00	4,00	4,00	4,00
Visite du donjon - Groupe (>20 personnes) - maternelles-primaires et collèges	2,50	2,50	2,70	2,80
Visite du donjon-groupe (entre 15 et 20 personnes)			6,00	6,00
Visite contée	2,50	2,50	2,70	2,80
Visite conférence adulte-min 10 pers				8,00
Tarif accès basse cour Fête des jeux	3,50	3,50	3,50	3,50
Animations pédagogiques tarif par groupe (jardins, batisseurs, jeux,...)	40,00	40,00	40,00	40,00
Atelier individuels thématiques tarif par personne (calligraphie,...)				40,00
Ateliers scolaires armement tarif par élève				8,00
Ateliers scolaires poliorcétique tarif par élève				10,50
Mise à disposition du Sac à dos pédagogique (prise d'effet 1er septembre 2015)				25,00
Location des Donjons du Château	1795,00	1795,00	1795,00	1795,00
Tarifs jumelés Château-Musée des Automates	2012	2013	2014	Proposition 2015
Groupe adulte	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50 €
Groupe enfant	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,80 €

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-016**

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES – RAPPORT 2014**

La commission s'est réunie le mardi 25 novembre 2014 et a examiné les points à l'ordre du jour suivants :

- Evolutions réglementaires ;
- Travaux de mise en accessibilité des établissements communaux réalisés ;
- Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) ;
- Actions nationales ;
- Questions diverses.

La note préparatoire et le compte rendu complets de la réunion sont disponibles à la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et du Patrimoine. La présente délibération en présente succinctement les points principaux : évolutions réglementaires et agendas d'accessibilité programmée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 10/02/2015



Evolutions réglementaires

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission en lui confiant la tenue à jour de la liste :

- des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Parallèlement, la composition de la commission est étendue aux associations ou organismes représentant les personnes âgées, aux représentants des acteurs économiques ainsi qu'aux représentants d'autres usagers de la Ville.

Enfin, la commission est rebaptisée Commission Communale pour l'Accessibilité.

Mise en accessibilité des ERP - L'Ad'AP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que l'ensemble des établissements recevant du public doit être mis en accessibilité au 1er janvier 2015. Cette échéance ne pourra être atteinte par la plupart des organismes, publics ou privés, en charge d'un patrimoine ouvert au public.

Ce constat a amené le Gouvernement à faire de l'accessibilité une de ses priorités. Parmi les quarante propositions du rapport « Réussir 2015 », figure la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire. Il est d'application volontaire. Il suspend l'application de l'article L 1524 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), qui prévoit, pour les maîtres d'ouvrage, les architectes, les entrepreneurs ou toute autre personne responsable de l'exécution de travaux, une sanction pénale maximale respective de 45 000 € pour une personne physique et de 225 000 € pour une personne morale, en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Les Ad'AP doivent être élaborés et déposés avant le 27 septembre 2015. Leur durée dépend du type d'établissement concerné et s'étend sur des périodes allant de 3 à 9 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2014 de la Commission Communale d'Accessibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

du rapport 2014 de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2015

Pour copie conforme,
Le Maire

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-017**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

**AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS)**

En 2014, le Conseil Municipal a accordé au Centre Communal d'Action Sociale de FALAISE une subvention de fonctionnement de 186 428 €.

Sans préjuger du montant définitif qui sera attribué au titre de 2015, il est proposé au Conseil Municipal de voter, au bénéfice du CCAS de FALAISE, un premier versement de 85.000,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder, au Centre Communal d'Action Sociale de FALAISE, une avance de subvention 2015 de 85.000 €.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCORDE

une avance de subvention de fonctionnement de 85 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 06/02/2015

Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 6 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-018**

DIRECTION SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :
RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 8 DECEMBRE 2014**

Par délibération du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'exploitation du contrat d'affermage du Service de Distribution de l'Eau Potable, en cours au-delà du 3 février 2015 jusqu'à son terme prévu au 15 décembre 2015.

Le Contrôle de Légalité de l'Etat, saisi par certains des membres du Conseil Municipal, a formulé, par courrier du 20 janvier 2015, deux observations principales sur cette délibération :

- l'absence de rapport à l'assemblée concernant la future délégation ;
- l'absence de saisine du Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) préalablement à la décision de poursuivre le contrat en cours jusqu'à son échéance normale.

Sur la base de ces observations, le Préfet a demandé au Maire de retirer sa délibération du 8 décembre 2014.

Il est donc proposé de suivre l'avis de Monsieur le Préfet et de retirer la délibération précitée afin de la mettre en conformité avec les observations faites.

Il est demandé de relancer le plus rapidement possible les démarches pour choisir le nouveau mode de gestion futur du Service de Distribution de l'Eau Potable et une nouvelle procédure de délégation de service public.

Il est également proposé, pour motifs d'intérêt général et afin d'assurer en toute sécurité la continuité du Service de Distribution d'Eau Potable, ainsi que le permet l'article 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prolonger par avenant le contrat d'une durée qui ne pourra excéder un an.

Le projet d'avenant au contrat du Service de Distribution d'Eau Potable est joint à la présente délibération.

**PAR 23 VOIX POUR
& 6 CONTRE (sur
29 suffrages
exprimés)**

(CONTRE : B. VETTIER,
V. TROCHERIE, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA,
G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu **Accusé certifié exécutoire**
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de prolonger, par avenant et pour motif d'intérêt général, la durée du contrat du Service de Distribution d'Eau Potable pour une durée qui ne pourra excéder un an.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-018-DE

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 03/02/2015

Le Maire



Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 3 FEVRIER 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI DEUX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 27 janvier 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI,
STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU,
MM. MAUNOURY, BARBERA, Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-019**

DIRECTION SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : RETRAIT DE LA
DELIBERATION DU 8 DECEMBRE 2014**

Par délibération du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'exploitation du contrat d'affermage du Service d'Assainissement, en cours au-delà du 3 février 2015 jusqu'à son terme prévu au 15 décembre 2015.

Le Contrôle de Légalité de l'Etat, saisi par certains des membres du Conseil Municipal, a formulé, par courrier du 20 janvier 2015, deux observations principales sur cette délibération :

- l'absence de rapport à l'assemblée concernant la future délégation ;
- l'absence de saisine du Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) préalablement à la décision de poursuivre le contrat en cours jusqu'à son échéance normale.

Sur la base de ces observations, le Préfet a demandé au Maire de retirer sa délibération du 8 décembre 2014.

Il est donc proposé de suivre l'avis de Monsieur le Préfet et de retirer la délibération précitée afin de la mettre en conformité avec les observations faites.

Il est demandé de relancer le plus rapidement possible les démarches pour choisir le nouveau mode de gestion futur du Service d'Assainissement et une nouvelle procédure de délégation de service public.

Il est également proposé, pour motifs d'intérêt général et afin d'assurer en toute sécurité la continuité du Service de l'Assainissement, ainsi que le permet l'article 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prolonger par avenant le contrat d'une durée qui ne pourra excéder un an.

Le projet d'avenant au contrat du d'Assainissement est joint à la présente délibération.

**PAR 23 VOIX POUR
& 6 CONTRE (sur
29 suffrages
exprimés)**

(CONTRE : B. VETTIER,
V. TROCHERIE, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA,
G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de prolonger, par avenant et pour motif d'intérêt général, la durée du contrat du Service d'Assainissement pour une durée qui ne pourra excéder un an.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150202-15-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 03/02/2015



Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 3 FEVRIER 2015